

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

#### Arrêté du 11 décembre 2006 portant homologation d'une modification du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

NOR : ECOT0620099A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,  
Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 621-6 ;  
Vu la lettre du président de l'Autorité des marchés financiers du 20 novembre 2006,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La modification du livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers dont le texte est annexé au présent arrêté est homologuée.

**Art. 2.** – Le présent arrêté et son annexe seront publiés au *Journal officiel* de la République française.  
Fait à Paris, le 11 décembre 2006.

THIERRY BRETON

### A N N E X E

#### MODIFICATION DU LIVRE IV DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Au 7° de l'article 411-34 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, après les mots : « est enregistrée ; » sont insérés les mots : « le respect de cette condition s'apprécie au moment où intervient l'investissement dans le fonds ; ».